
Réunion du GAC avec l'Organisation de soutien à l'adressage (ASO)

Séance 17

Objectif de la séance

Le GAC se réunira avec l'organisation de soutien à l'adressage (ASO) pour discuter de questions de politique publique d'intérêt mutuel.

Les deux groupes n'ont pas eu l'occasion de se réunir lors d'une réunion de l'ICANN depuis longtemps ; l'ICANN81 est une occasion pour les deux groupes de se reconnecter et de faciliter le dialogue et la collaboration futurs.

Contexte

L'ASO est une des trois organisations de soutien (SO) de l'ICANN qui examine et élabore des recommandations sur la politique d'adressage des Protocoles Internet (IP) et donne son avis au Conseil d'administration de l'ICANN sur les questions politiques relatives à l'opération, l'attribution et la gestion des adresses IP.

L'ASO n'élabore pas de politiques relatives aux ressources de numéros d'Internet mais veille plutôt à ce que le [processus mondial d'élaboration de politiques \(GPDP\)](#) soit correctement suivi dans chaque région des Registres Internet régionaux ([RIR](#)) .

- **ASO et NRO**

L'organisation de soutien à l'adressage (ASO) et l'organisation de ressources de numéros (NRO) sont deux entités distinctes. Bien qu'elles soient étroitement liées, leurs responsabilités sont différentes.

La [NRO](#), en tant qu'organe de coordination des cinq RIR, assume le rôle, les responsabilités et les fonctions de l'ASO. Ces fonctions et responsabilités sont décrites dans le [Protocole d'accord \(MoU\) entre l'ICANN et l'ASO](#).

La NRO fournit des services de secrétariat à l'ASO, agit en tant que mécanisme de coordination pour les cinq RIR et participe, en tant qu'ASO, à la [communauté habilitée de l'ICANN](#).

- **Conseil de l'adressage de l'ASO**

Le MoU entre l'ICANN et l'ASO stipule que l'ASO doit avoir un Conseil de l'adressage ([ASO AC](#)) composé des 15 membres du Conseil des numéros de l'Organisation de ressources de numéros (NRO NC).

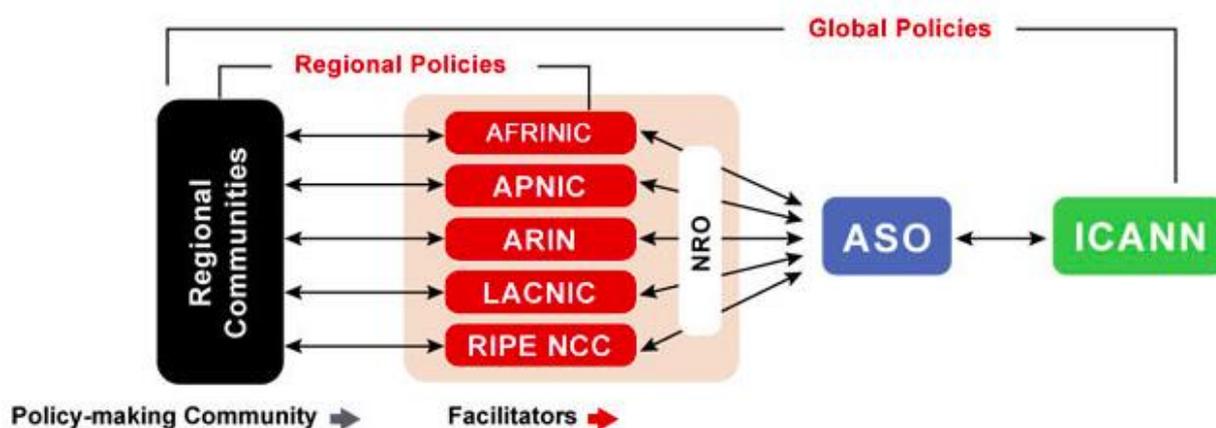
Entre autres activités, l'ASO AC supervise le [GPDP](#), fournit des recommandations au Conseil d'administration de l'ICANN sur la gestion de l'espace des adresses IP et la reconnaissance des nouveaux RIR, et [nomme des administrateurs](#) pour occuper les deux sièges de l'ASO (sièges 9 et 10) au Conseil d'administration de l'ICANN.

Chacune des cinq RIR nomme trois membres à l'ASO AC. Chaque communauté des RIR nomme deux membres et un membre est nommé par le conseil exécutif des RIR.

Bien que leur nom ressemble, l'ASO et l'ASO AC sont des groupes distincts et ont des responsabilités distinctes.

- **Politiques globales**

Les politiques globales régissent la manière dont les identificateurs techniques publics ([PTI](#)), l'organisation chargée d'exécuter les [fonctions de l'IANA](#), délivrent des ressources de numéros Internet aux registres Internet régionaux ([RIR](#)). Les RIR distribuent ensuite ces ressources de numéros Internet à leurs membres selon les [politiques régionales](#) élaborées par leurs communautés respectives.



Situation actuelle et développements récents pour en discuter à l'ICANN81

A l'ICANN81, l'ASO informera le GAC de la révision de la politique de coordination de l'Internet ([ICP](#))-2: Critères pour la création de nouveaux Registres Internet régionaux.

L'examen vise à établir les principes de base pour la mise en place d'un système de registre régional Internet (RIR) plus solide avec une plus grande responsabilité envers la communauté Internet.

- **Procédure de consultation publique**

Le 25 octobre 2023, le Conseil exécutif de l'organisation des ressources de numéros (NRO EC) [a demandé](#) à l'ASO AC d'établir et de gérer un processus pour proposer des mises à jour du document de politique de coordination de l'Internet 2 (ICP-2), en consultation avec chacune des communautés des RIR, afin de donner au système des RIR une plus grande responsabilité envers la communauté Internet.

Vous pouvez trouver [ici](#) un aperçu des activités de l'ASO AC depuis octobre 2023 menant à cette procédure de commentaires publics .

Le présent commentaire public sollicite des commentaires sur le document de principes de la version 2 de l'ICP-2. Il complète un effort de la NRO EC pour solliciter la rétroaction de chacune des collectivités des RIR. La procédure de commentaires publics a été ouverte le 8 octobre 2024 et sera clôturée le 25 novembre 2024 : <https://www.icann.org/en/public-comment/proceeding/proposed-internet-coordination-policy-2-icp-2-version-2-principles-08-10-2024>

Après avoir reçu les commentaires sur le présent document, l'ASO AC procédera, d'ici au 25 novembre 2024, à la rédaction d'une version complète d'un document préliminaire révisé de l'ICP-2 sur la base des commentaires reçus et présentera ce document aux mêmes parties prenantes pour qu'elles fassent part de leurs observations.

Principaux documents de référence

- [ASO de l'ICANN - Comment ça marche](#) (*séance de renforcement des capacités du GAC à l'ICANN79*)
- [Page Web sur la révision de l'ICP-2](#)
- [Chronologie sur la révision de l'ICP-2](#)

Gestion des documents

Titre	ICANN81 - Document d'information pour la séance du GAC - Réunion du GAC avec l'ASO
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et public en général (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : 25 octobre 2024